

Le Figaro, 17 juin 2014

Réforme pénale : le Sénat veut gauchir la loi

Pour le rapporteur PS du texte, Jean-Pierre Michel, la contrainte pénale doit être étendue à tous les délinquants. Il souhaite également que les atteintes aux biens ne soient plus passibles de prison.

PARIS **GONZALES** [reporters@lefigaro.fr](#)

JUSTICE - France Hollande a recadré vendredi l'Assemblée nationale après le passage de la réforme pénale devant le conseil des ministres. Le Sénat a voté la loi de justice. Que fera-t-il après le second tour de scrutin ?

« Jean-Pierre Michel, le rapporteur du projet de loi sur la réforme pénale, a dit mardi devant l'Assemblée nationale que la loi de justice doit être votée en 2014, mais qu'il ne faut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice », a-t-il déclaré.

« Jean-Pierre Michel » veut les cartes, mais il ne veut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice. Il veut voter la loi de justice en 2014, mais il ne veut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice.

« Jean-Pierre Michel » veut les cartes, mais il ne veut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice. Il veut voter la loi de justice en 2014, mais il ne veut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice.

« Jean-Pierre Michel » veut les cartes, mais il ne veut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice. Il veut voter la loi de justice en 2014, mais il ne veut pas attendre le début de l'été pour voter la loi de justice.

« Dans l'entourage du rapporteur du texte pour la commission de la loi de justice, on se fait plus dans la dentelle. » Le texte ne peut être adopté si l'Assemblée nationale ne respecte pas de tout les préconisations de la commission de justice qui a présenté l'échec du projet de loi. Il faut se tenir à ces directives, et c'est ce que nous allons proposer. »

« Un signe de notre volonté de contraindre la justice - qui permet d'être la prison et de la compléter par des obligations et des interdictions - comme de discuter à l'intérieur de la majorité comme avec l'opposition. »

« Les cartes rebattues »

« Le rapporteur défend que cette directive ne doit pas être une peine parmi d'autres dans l'exécution de la loi, mais qu'elle doit être une peine en elle-même. »

« Les cartes rebattues »

« Le rapporteur défend que cette directive ne doit pas être une peine parmi d'autres dans l'exécution de la loi, mais qu'elle doit être une peine en elle-même. »

« Les cartes rebattues »

« Le rapporteur défend que cette directive ne doit pas être une peine parmi d'autres dans l'exécution de la loi, mais qu'elle doit être une peine en elle-même. »

« Les cartes rebattues »